

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 19 JUILLET 2012 A 20 H 30</p>
--

Présents : MMS PICCOT Bernard, FAVRAT Marie, BOUVIER Lionel, VUATTOUX Franck, CHEVALLET Marie-Thérèse, GHELFI Stéphane, TURILLON Jean-Pierre, FROSSARD Robert, SONGIS-WOJCIK Karine, TRABICHET Lionel, PICCOT Roland, MOREL-CHEVILLET Isabelle.

Absents excusés : MMS DEGENEVE Alain (pouvoir à M. TRABICHET Lionel) ROUPIOZ Jean

Monsieur GHELFI Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

- ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1er JUIN 2012
- ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DES ALPES DU LEMAN

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'arrêté préfectoral n°2012065-0008- notifié le 6 mars 2012, le Syndicat des Brasses ne fait plus partie du Syndicat des Alpes du Léman.

Depuis cette date, le Syndicat des Alpes du Léman est un syndicat de communes au sens de l'article L.5212-1 du CGCT et les mentions statutaires relatives au « Syndicat des Brasses » sont caduques. Il est proposé de mettre à jour les statuts du Syndicat afin de suivre l'évolution de ses activités et travaux concrets, depuis sa création. Le Conseil Municipal décide d'approuver cette mise à jour des statuts. Le Syndicat ayant pour objet de former un espace homogène et cohérent de développement touristique et de gérer à bonne échelle les actions liées à l'aménagement, à la promotion et à la commercialisation de cette activité.

PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE BOGEVE, ONNION ET SAXEL AU SYNDICAT DES ALPES DU LEMAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Communes de Bogève, Onnion et Saxel ont délibéré favorablement pour leur adhésion individuelles au Syndicat des Alpes du Léman. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des Communes précitées.

ATTRIBUTION MARCHE ACQUISITION TRACTEUR

Monsieur le Maire fait part que suite à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 1^{er} juin sur la plateforme de dématérialisation concernant l'acquisition d'un tracteur agricole : 6 offres ont été reçues en Mairie à savoir : Ets VAUDAUX à Vétraz-Monthoux, SARL CHAMOUX-VIDONNE à Amancy, Ets THOUVARD à Alby-sur-Chéran, Ets PONCET à Sillingy, SARL SAME LACROIX MOTOCULTURE à Féternes, SAS BOSSON à Cranves-Sales.

Monsieur le Maire présente le comparatif des offres et précise que l'offre la mieux-disante en fonction des critères fixés est celle de BOSSON SAS pour un montant de 40 133,78 € HT soit 48 000,00 € TTC pour la fourniture d'un tracteur CLAAS AXOS 340 CX, moteur 4400 cm³, puissance 102 cv, 4 cylindres turbo avec nombreuses options notamment équipement hivernal. Le Conseil Municipal charge le Maire de passer commande auprès des Ets BOSSON.

TARIF CANTINE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2012

Le tarif du ticket de repas est maintenu à 4,70 € pour la rentrée. (Idem SIVOM Haut-Chablais).

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS

Monsieur le Maire présente l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2013 ; l'état présenté par l'ONF fera l'objet d'un examen par la commission des bois en vue d'être statué lors d'une prochaine séance.

EMPLOI SAISONNIER ETE 2012 (JUILLET-AOUT)

Monsieur le Maire décide de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien à temps complet durant la période estivale juillet-août. Après concertation avec l'intéressé, l'embauche sera effective du 30 juillet au 31 août 2012.

TRAVAUX PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire rappelle que les visites de chantier ont lieu chaque mercredi à 14 h 15 en présence de l'atelier d'architecture M. BAJULAZ, les entreprises retenues (CONTAT, JACQUET) ainsi que ACE BTP (mission coordination sécurité) et la Sté HADES Archéologie. Un dossier de demande de subvention pour la restauration des vestiges des remparts a été déposé auprès de la Région via le SIAC en vue d'obtenir une subvention à hauteur de 20 000 € (subvention en cours d'attribution). Monsieur le Maire précise qu'une subvention au niveau du Conseil Général a été sollicitée également (la somme de 18 800 € a été attribuée lors de la commission de début juillet).

DENONCIATION DU BAIL PRESBYTERE

Suite à la demande de départ souhaité par la Municipalité en raison des travaux de rénovation de l'immeuble, les occupants de l'appartement du 1^{er} étage libèreront les lieux pour le 30 septembre 2012.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les visites de chantier ont lieu chaque mardi à 10 h 30 en présence du Cabinet de maîtrise d'œuvre CIL, l'entreprise SOCCO-GIROD ainsi que ACE BTP (mission coordination sécurité). L'entreprise est en avance sur le planning prévu.

APPARTEMENT TYPE F4

Monsieur le Maire précise que suite au départ des précédents locataires, des dégâts ont été constatés, des travaux de peinture ont été entrepris par l'entreprise MAJOLA. Le loyer a été révisé à 750 €/mensuel. Le Conseil Municipal charge le Maire d'établir le nouveau bail avec les nouveaux preneurs au 1^{er} août 2012.

FORAGES

Monsieur le Maire fait part qu'une subvention de 11 490 € est accordée par l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'un forage de reconnaissance au Col du Feu ainsi qu'une subvention de 5 000 € au titre du Conseil Général (service de l'eau). L'intervention par l'entreprise de forage démarrera après le 15 août.

SIVOM

Spanc : Assainissement individuel

Monsieur le Maire rappelle que le SIVOM du Haut-Chablais a démarré en 2006 une campagne de diagnostic des installations d'assainissement autonome. Voir article dans le bulletin municipal de juillet 2012. Une réunion d'information est prévue à la salle des fêtes de Lullin le 20 septembre 2012 à 20 h 00.

Garderie péri-scolaire maternelle : actuellement à l'étude mais refus de la Mairie de Vailly pour l'instant.

Le Maire,